EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED IG.11/4/Add.2
17 novembre 1997

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Dixième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution
et à ses protocoles

Tunis, 18-21 novembre 1997

RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME POUR 1998-1999

SOUMIS POUR ADOPTION

ADDITIF

UNEP
Athènes, 1997

Introduction

Le présent additif au document sur les recommandations et budget-programme pour 1998-1999 (UNEP(OCA)/MED IG.11/4) a été établi pour que la réunion de Tunis soit saisie des principales recommandations récemment proposées par le Bureau des Parties contractantes (Sophia Antipolis, 31 octobre 1997).

Recommandations pour l'exercice biennal 1998-1999

Les recommandations ci-après sont soumises aux Parties contractantes pour examen:

I. <u>Programme d'aménagement côtier (PAC)</u>

Inviter le Secrétariat à avancer des propositions concrètes concernant le suivi des projets PAC en cours et achevés.

II. <u>Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)</u>

1. Adopter le projet de règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable tel qu'il a été proposé par la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997) et le Bureau des Parties contractantes (Sophia Antipolis, 31 octobre 1997) figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.134/5, annexe V.

2. Renouveler le mandat confié au Bureau par la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) en vue d'achever la sélection des membres de la CMDD après concentration avec les Parties contractantes.

3. Reconfirmer la composition actuelle de la CMDD pour un nouveau mandat jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes.

III. <u>Collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)</u>

1. Créer un groupe de travail se composant de représentants des Parties contractantes qui sera chargé de mener une réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM.

2. Inclure les organisations non gouvernementales qui suivent dans la liste des partenaires du PAM.

- Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement (ASMAPE)
- Association Monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN)
- Association de Réflexion d'Echange et d'Action pour l'Environnement et le Développement (AREA-ED)
- Association Tunisie Méditerranée pour le Développement Durable (ATUMED)
- Chambers Group for the Development of Greek Isles (EOAEN) - Epemeleteriakos Omilos Anaptyxis Hellenikon Nision

- EcoPeace
- Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development (MED Forum)
- International Energy Foundation (IEF)
- Mouvement Ecologique Algérien (MEA) - Algerian Ecological Movement (AEM)

3. Annuler les deux ONG suivantes de la liste des partenaires du PAM.

- ICED - International Centre for Environment and Development (Switzerland)
- UNIMED - University of the Mediterranean (Italy)